

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 mars 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Marc Campagna, vice-président

CE-2017-277-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-278-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-279-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 MARS 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 mars 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-280-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 13 février 2017 ;
 - de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 22 février 2017.
-

CE-2017-281-DEC PROJET PILOTE 2017 / EFFAROUCHEMENT / BERNACHES À L'ÎLE-DES-MOULINS ET À L'ÎLE SAINT-JEAN

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-39-DEC, adoptée le 18 janvier 2017, autorisant la poursuite pour, une deuxième (2^e) année en 2017, du projet pilote visant à effaroucher et à déloger les bernaches de l'Île-des-Moulins et de l'Île Saint-Jean en ayant recours à des oiseaux de proie entraînés et à des chiens dressés ainsi qu'en utilisant une méthode de stérilisation des œufs;

ATTENDU QUE le projet pilote mis en place par le Groupe Prévost-Fortin (GFP) en 2016 a permis d'utiliser plusieurs méthodes afin de rendre le milieu hostile pour les bernaches et assurer la propreté des lieux, principalement le recours à des oiseaux de proie entraînés et à des chiens dressés de même que l'instauration d'un programme de stérilisation des œufs;

ATTENDU QUE les méthodes utilisées par le fournisseur de services se sont déroulées dans le silence et le respect de la faune;

ATTENDU QUE le projet pilote 2016 visant à effaroucher les bernaches de l'Île-des-Moulins et la pointe "est" de l'Île Saint-Jean a entraîné des résultats concluants, le nombre de bernaches ayant diminué de façon significative par rapport aux années précédentes;

ATTENDU QUE les méthodes utilisées dans les années antérieures avaient connu des résultats mitigés;

ATTENDU QUE la présence massive de bernaches sur l'Île-des-Moulins et l'Île Saint-Jean pose des problèmes de salubrité et de santé publique en raison des excréments qui jonchent le sol;

ATTENDU QUE les bernaches sont des animaux sauvages qui ont parfois un comportement agressif avec les humains, particulièrement en période de nidification;

ATTENDU QUE l'offre de services de GFP Gestion de la faune propose à la Ville de Terrebonne et à la SODECT de poursuivre le projet pilote en 2017 et même d'augmenter le nombre d'heures d'effarouchement à 480 heures à l'aide de chiens de travail et d'oiseaux de proie;

ATTENDU QUE de nouvelles méthodes, dont une technique de stérilisation des œufs et l'utilisation d'un bateau téléguidé le long des berges, testées sommairement en 2016, seront officiellement ajoutées en 2017;

ATTENDU l'opinion juridique du 9 février 2017 ;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2017-02-13/01 de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant l'offre de services du Groupe Prévost-Fortin dans le cadre de la poursuite du projet pilote visant à effaroucher et à déloger les bernaches de l'Île-des-Moulins et de l'Île Saint-Jean ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, d'accepter l'offre de services du Groupe Prévost-Fortin, pour la poursuite, pour une deuxième (2^e) année, du projet pilote visant à effaroucher et à déloger les bernaches de l'Île-des-Moulins et de l'Île Saint-Jean en ayant recours à des oiseaux de proie entraînés et à des chiens dressés ainsi qu'en utilisant une méthode de stérilisation des œufs, le tout pour un montant n'excédant pas 25 996\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-130-00-999. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0089 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-282-DEC CORRECTION / RÉOLUTION CE-2017-159-DEC /
TARIFICATION PROGRESSIVE / AES /
UTILISATION DES PLATEAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-159-DEC, adoptée le 15 février 2017, mandatant la Direction du loisir et vie communautaire à élaborer un protocole d'entente sur quatre (4) ans avec la société AES afin d'établir les modalités d'une tarification progressive pour l'utilisation des plateaux municipaux lors de la tenue d'activités de camps de jour pendant la semaine de la relâche scolaire et lors de la période estivale;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air numéro LOI-2017-01-18/01 puisque dans un « attendu » présentant l'accord de principe intervenu entre la Ville et AES selon la progression suivante:

- 2017: 20% du coût
- 2018: 40% du coût
- 2019: 60% du coût
- 2020: 80% du coût

ATTENDU QU'on aurait plutôt dû faire état d'un accord de principe intervenu entre la Ville et AES pour l'utilisation des plateaux municipaux selon la progression suivante:

- 2017: 40% du coût
- 2018: 60% du coût
- 2019: 80% du coût
- 2020: 100% du coût

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-159-DEC en indiquant une tarification progressive atteignant 100% du coût d'utilisation des plateaux municipaux pour la tenue de camps de jour en 2020;

ATTENDU QUE par souci d'équité envers les autres entreprises privées qui organisent également des camps de jour thématiques à Terrebonne, la Direction du loisir et vie communautaire est sur le point de conclure un nouveau protocole d'entente avec la société AES pour l'utilisation des plateaux municipaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur à la Direction générale, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-159-DEC soit et est modifiée afin de fixer la tarification progressive à l'endroit de la société AES de la manière suivante :

- 2017: 40% du coût
- 2018: 60% du coût
- 2019: 80% du coût
- 2020: 100% du coût

**CE-2017-283-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 298 510,48\$ préparée le 8 mars 2017.
-

**CE-2017-284-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE /
DÉPENSES DE RECHERCHES ET DE SOUTIEN**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit prévoir, en vertu de l'article 474.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un crédit annuel pour le versement des sommes destinées au remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers égal ou supérieur à 1/15 de 1% des autres crédits prévus au budget de fonctionnement de la Ville et du montant du PTI de l'année ;

ATTENDU QUE le budget actuel tel qu'il a été adopté est insuffisant de 41 740\$ considérant les montants finaux adoptés au PTI et n'ayant pas été ajustés dans le budget final ;

ATTENDU QU'il existe un surplus budgétaire au niveau de la rémunération des élus étant donné que le poste de conseiller laissé vacant par M. Berthe suite à sa nomination à titre de maire ne sera pas pourvu avant le moins de novembre 2017 ;

ATTENDU QUE l'article 3.1.3 du règlement numéro 195 prévoit que tout virement de crédits qui a pour effet de réduire les dépenses incompressibles doit être autorisé par le comité exécutif ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière et directrice de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 41 780\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros

1-02-110-00-130	Rémunération de base	23 111\$
1-02-110-00-132	Allocation non imposable	13 551\$
1-02-110-00-211	Régime de retraite	5 118\$

AU poste budgétaire numéro

1-02-110-00-491	Frais de recherche et de soutien	41 780\$
-----------------	----------------------------------	----------

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0022 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2017-285-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 643-1 /
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE
SAINT-PAUL POUR INCLUSION DU LOT 2 438 825
/ MODIFICATION DU TERME DE L'EMPRUNT ET
MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES COÛTS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 390-08-2015, adoptée le 17 août 2015, adoptant le règlement d'emprunt numéro 643 décrétant des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis, soit la démolition des infrastructures existantes, des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, la reconstruction de la chaussée, trottoirs, pavés unis, bordures, éclairage routier, engazonnement, signalisation et prévoyant un emprunt au montant de 562 000\$;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt numéro 643 le 2 octobre 2015;

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la réhabilitation et le remplacement des conduites d'aqueduc indiquées dans le plan d'intervention font partie des travaux de priorité 3 et sont admissibles à la contribution gouvernementale du programme TECQ III;

ATTENDU QUE les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document « Analyse des modes de taxation » accepté le 23 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la répartition des coûts et le terme de l'emprunt;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement d'emprunt afin d'inclure le lot 2 438 825 du cadastre du Québec qui est bénéficiaire des travaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière et directrice de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 643-1 amendant le règlement d'emprunt numéro 643 décrétant des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis, soit la démolition des infrastructures existantes, des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, la reconstruction de la chaussée, trottoirs, pavés unis, bordures, éclairage routier, engazonnement et signalisation, et ce, afin d'inclure le lot 2 438 825 du cadastre du Québec bénéficiaire des travaux, modifier le terme de l'emprunt et modifier la répartition fiscale.

**CE-2017-286-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la maintenance au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, de nommer M. Emmanuel Dionne au poste de préposé à la maintenance au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 20 mars 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2017-287-DEC EMBAUCHE / CHEF DE SERVICE / SERVICE DE
LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service, voirie, à la Direction de l'entretien du territoire suite au départ à la retraite de M. Jacques Beauchamp ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Alain Verner ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, de nommer M. Alain Verner à titre de chef de service, voirie, à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 3 avril 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Verner soit fixé à l'échelon 7 de la classe 6, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2017-288-DEC RENOUELEMENT / SOUMISSION /
FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-
POUSSIÈRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-396-DEC, adoptée le 30 mars 2016, acceptant la soumission de la société Multi Routes inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 61 626,60\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9021) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9021 pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière arrive à échéance le 30 mars 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 34 172,87\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,807%) pour la région de Montréal, mais diminué pour tenir compte d'un ajustement à la baisse important en ce qui a trait à la quantité renouvelée ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 13 mars 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 30 mars 2017, la soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière avec la société **MULTI ROUTES INC.** pour une somme de 29 722\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0071 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-289-DEC RENOUELEMENT / SOUMISSION / ENTRETIEN
ET OPÉRATION DE LA FONTAINE SAINT-
SACREMENT**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-554-DEC, adoptée le 27 avril 2017, acceptant la soumission de la société Simo Management inc. pour l'entretien et opération de la fontaine du parc Saint-Sacrement pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 25 639,43\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9037) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9037 pour l'entretien et opération de la fontaine du parc Saint-Sacrement est échue depuis le 25 octobre 2016 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 10 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 25 837,69\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,773%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 15 avril 2017, la soumission pour l'entretien et opération de la fontaine du parc Saint-Sacrement avec la société **SIMO MANAGEMENT INC.** pour une somme de 22 474,44\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0081 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2017-290-DEC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire suite à la réception et l'encaissement d'un chèque émis par la compagnie d'assurances relativement à un dommage causé à un des véhicules de la Ville (police), et ce, selon l'article 2.3 du règlement numéro 195 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 6 665\$ du poste budgétaire numéro 1-01-234-10-006 (divers autres) au poste budgétaire numéro 1-02-217-00-649 (matériel véhicules), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0080 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2017-291-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN ARGENT / CONSTRUCTION G.S. BOLDUC INC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter une contribution en argent, aux fins de parc, au montant de 12 870\$ soit en front du boulevard Laurier, comme indiqué à la compilation du dossier 2017-90011. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Marc Jarry, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 14132 de ses minutes.

CE-2017-292-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / LOCATION D'AUTOBUS / PROGRAMME DE CAMPS DE JOUR

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, dans le cadre du programme estival Les Fripouilles, offre une programmation de sorties hebdomadaires ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location d'autobus dans le cadre du programme estival Les Fripouilles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **la location d'autobus dans le cadre du programme estival Les Fripouilles** ».

CE-2017-293-DEC DÉFI PHYSIO EXTRA 2017 / 13 MAI 2017

ATTENDU la demande du Club de Triathlon Rive-Nord afin d'organiser son Défi Physio Extra le 13 mai 2017, entre 8h et 14h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club de Triathlon Rive-Nord à tenir son Défi Physio Extra le 13 mai 2017, entre 8h et 14h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée à l'école des Trois-Saisons pour la tenue de cet événement.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site d'activité.

5) Fermeture de rues et de la TransTerrebonne

La fermeture temporaire de la TransTerrebonne et des intersections suivantes est autorisée pour la durée de l'événement : rues de Couvin, de Plaisance, de la Passerelle et la TransTerrebonne, rues de Plaisance et d'Auvergne ainsi que les rues de Plaisance et place du Loiret.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur et des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-294-DEC SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / MARCHE
« LE RELAIS POUR LA VIE » / 9 ET 10 JUIN 2017**

ATTENDU la demande de la Société canadienne du cancer pour tenir pour une huitième année une marche « Le relais pour la vie », dans la nuit du 9 au 10 juin 2017, entre 19 h et 7 h, à l'Île-des-Moulins (aura lieu même en cas de mauvaise température);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société canadienne du cancer à tenir une marche de nuit « Le relais pour la vie » dans la nuit du 9 au 10 juin 2017 entre 19 h et 7 h à l'Île-des-Moulins conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée sur le site jusqu'à 23h. Par la suite, seules une musique d'ambiance et/ou une animation de faible intensité seront tolérées.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

4) Circulation avec des véhicules motorisés

Le comité organisateur est autorisé à utiliser des voiturettes de golf sur le site d'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2017-295-DEC FESTIVAL GRANDE TRIBU / SODAM / 26 AU 29
AVRIL 2017**

ATTENDU la résolution de la MRC Les Moulins numéro 10 558-10 accordant une subvention de 13 000\$ à la SODAM pour une durée de trois (3) ans afin d'assurer la réalisation du Festival régional Grande Tribu ;

ATTENDU QUE certaines activités se dérouleront dans le Vieux-Terrebonne les 28 et 29 avril 2017, à savoir :

LIEUX	JOUR	HEURE
Salon de coiffure Micro Klimat	VENDREDI	18h45 à 19h30
Da Pietro	VENDREDI	19h00 à 19h45
Brûlerie de la rivière	VENDREDI	20h à 21h30
La maison d'histoire	VENDREDI	21h00 à 21h45
La maison Bélisle	SAMEDI	18h00 à 18h45
Chocolaterie Divin Tandem	SAMEDI	19h à 19h45
La ruche	SAMEDI	19h30
La Table tournante	SAMEDI	20h30 à 22h

ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme durable travaille actuellement sur un projet de plan particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville incluant le Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE ce document abordera les activités de nature événementielle et culturelle ;

ATTENDU QU'il y a lieu de considérer ces activités comme un projet éphémère qui permettra de nourrir les réflexions dans le cadre du projet d'élaboration du PPU ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODAM à tenir le Festival Grande Tribu du 26 au 29 avril 2017 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Diffusion sonore et animation

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue des activités telles que prévu à la programmation.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles ou d'affiches sur les sites, et en périphérie des activités, est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

3) Utilisation stationnement public

L'utilisation de cases dans le stationnement (coin Sainte-Marie et Saint-Pierre) est autorisée pour l'installation d'une remorque (14 pieds) afin d'y tenir un poste d'accueil et d'information.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2017-296-DEC TOURNAGE / « LA PETITE SÉDUCTION » / 26 ET 27 MAI 2017

ATTENDU la volonté de la Ville de Terrebonne d'accueillir l'émission « La petite séduction » dans le quartier patrimonial du Vieux-Terrebonne;

ATTENDU QUE la Société d'histoire de la région de Terrebonne (SHRT), Tourisme des Moulins et de nombreux autres partenaires ont déjà manifesté leur intérêt à appuyer la municipalité dans les démarches entourant l'accueil de l'équipe de production et le tournage;

ATTENDU la belle visibilité qu'offrirait le passage de cette émission dans la municipalité;

ATTENDU QUE ce tournage est entièrement dédié à la promotion de Terrebonne et qu'il est réalisé en collaboration avec la Direction des communications et les principaux partenaires touristiques de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, que le comité exécutif autorise le tournage de l'émission « La Petite séduction » dans la municipalité les 26 et 27 mai prochain, dans six (6) lieux de tournage qui seront à confirmer et dont les spécifications relatives au tournage seront à préciser, et donne tout le support nécessaire à l'équipe production pour le bon déroulement de celui-ci.

Que le comité exécutif autorise la création d'un comité de travail sur lequel siègera M. Claude Martel, président de la SHRT et de Tourisme des Moulins et Mme Isabelle Lewis, directrice des communications. M. Martel sera responsable des différents comités de plateaux tandis que le représentant municipal coordonnera les communications entre les différentes instances municipales et les organismes paramunicipaux.

CE-2017-297-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h30.

Président

Secrétaire